



VILLE DE MAÎCHE
25120

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 08 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le mardi deux avril par Monsieur le Maire.

Etaients présents

Monsieur Régis Ligier, Maire.

Monsieur Constant Cuhe, Mesdames Emilie Prieur, Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Chantal Ferraroli, Monsieur Alain Bertin, Adjoints.

Madame Patricia Kitabi, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Séverine Arnaud, Karine Tirole (qui arrive en séance au point n° 3), Monsieur Mathieu Jarlaud, Mesdames Florie Barthoulot, Sylviane Vuillemin, Messieurs Denis Monnet, Jean-Jacques Frésard, Judicaël Millot, Serge Louis, Madame Céline Barthoulot, Messieurs Denis Simonin et Lilian Boillon, Conseillers municipaux.

Etaients excusés

Monsieur Guillaume Nicod qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Monsieur Renaud Damien qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe

Monsieur Stéphane Barthoulot

Madame Muriel Plessix qui donne procuration à Monsieur Denis Simonin.

Etaients absents

Messieurs Jérémy Chopard et Eric Guignard.

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Céline Barthoulot secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2019
- 2 Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 3 Comptes administratifs des budgets annexes et budget général - Approbation
- 4 Budget général et budgets annexes - Affectation de résultat
- 5 Budget général et budgets annexes - Approbation du compte de gestion 2018
- 6 Budgets primitifs 2019 - Vote des taux
- 7 Encaissement des ventes de bois par l'ONF
- 8 Personnel communal - Liste des emplois communaux au 1^{er} janvier 2019
- 9 Suppression de postes suite aux avancements de grade 2019
- 10 Suppression de postes suite à démissions et mouvements de personnels

- 11 Modification du temps de travail d'un agent en charge de l'entretien de la Maison de Santé
- 12 Modification du temps de travail d'un agent en charge de l'entretien de l'Hôtel de Ville
- 13 Modification du temps de travail d'un agent en charge de l'entretien du Pôle Famille
- 14 Tableau des opérations foncières 2018
- 15 CAF - Convention d'objectifs et de financement Aides aux Temps Libres Accueil de loisirs sans hébergement - Signature avenant
- 16 Affaires diverses.

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, Monsieur Serge Louis souhaite faire valoir la possibilité de déposer directement à l'imprimerie la Tribune Libre de l'opposition municipale qui doit être intégrée au bulletin municipal qui sera distribué début juillet 2019. Il fait d'ailleurs remarquer que le délai de remise du 1^{er} mai est bien trop tôt par rapport à la date de distribution.

Monsieur le Maire entend bien sa remarque sur les délais de remise et précise que ce délai s'applique à tous les rédacteurs des articles de ce bulletin municipal. Un planning a été établi pour rester dans les temps et ne pas travailler dans l'urgence.

Monsieur Cuhe souhaite compléter ces propos en précisant qu'à son avis, jamais les tribunes libres n'ont été remises directement à l'imprimerie.

Ces échanges se concluent sur le fait qu'il est demandé à l'opposition municipale de faire au mieux pour la remise de son article en mairie dans un délai ne mettant pas à mal la parution du bulletin.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite donner lecture au Conseil Municipal d'une lettre que Madame Céline Barthoulot, conseillère municipale d'opposition, lui a adressée. En substance, elle informe les élus qu'elle souhaite reprendre sa liberté de vote et marquer ainsi son souhait de ne plus être apparentée à la minorité municipale en raison des points de divergence qu'elle rencontre avec ses colistiers.

Monsieur Serge Louis s'interroge alors sur l'approche juridique de la représentativité au sein de l'intercommunalité, ce à quoi Monsieur le Maire répond que le problème ne se pose pas puisque Madame Barthoulot n'est pas conseillère communautaire.

Enfin, Monsieur Constant Cuhe ajoute que chacun est libre de voter comme il le souhaite et que si demain une démission est enregistrée sur la liste de la minorité municipale, c'est le suivant sur cette liste qui serait appelé à siéger.

Monsieur le Maire conclut que toute information utile pourra être recherchée pour s'assurer que ce positionnement de Madame Barthoulot ne pose pas de problème juridique.

AFFAIRES GENERALES

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 MARS 2019

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte-rendu de sa séance du 11 mars 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce compte-rendu.

Monsieur le Maire souhaite alors faire un aparté en remerciant tous les conseillers municipaux, les jeunes du Groupe Oxy'Jeunes et les personnes extérieures au Conseil municipal qui se sont mobilisés pour la réussite du Repas des Seniors du 7 avril. Après les avoir nommément cités, il soulève qu'il est important d'honorer les anciens de Maîche qui méritent respect et qui ont été ou sont encore les forces vives du territoire.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 11 mars 2019 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2018.62 :

- 2019.21 - Assurances - Encaissement remboursement Groupement Grand Est - Sinistre coffret électrique et lampadaire rue de Dublin
- 2019.22 - Location garage situé rue de l'Europe - Bail location Brun René - Autorisation signature
- 2019.23 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 22 rue Gaston Mariotte
- 2019.24 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 15 rue du Général de Gaulle
- 2019.25 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 19 B rue du Mont
- 2019.26 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 11 rue Charles Simon

FINANCES

3. COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES ET BUDGET GENERAL - APPROBATION

L'arrêté des comptes d'une année budgétaire est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur municipal.

Pour permettre au Conseil Municipal de se prononcer sur les comptes administratifs, sont joints à la note de synthèse trois documents :

- Les comptes administratifs 2018 des budgets annexes
- Le compte administratif 2018 du budget principal.

De plus, lors de l'examen des Orientations Budgétaires, une analyse complète rétrospective du compte administratif 2018 vous a été remise. Les élus sont donc invités à se reporter également à ces documents (note de synthèse et annexe OB).

20h19 - Arrivée en séance de Madame Karine Tirole

Comptes administratifs budgets annexes et budget général

Les résultats 2018 s'établissent ainsi :

- **Budget annexe du lotissement Sous le Rond Buisson**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2018	CA 2018
Recettes	344 582.44€	914 944.35€
Dépenses	344 582.44€	345 635.43€
Résultat	0 €	569 308.92€

Budget excédentaire global de : 569 308.92€

Dette envers la commune au terme de la gestion 2018 : 0 €

- **Budget annexe du lotissement du PERTUS**

	Investissement	Fonctionnement
	CA 2018	CA 2018
Recettes	0 €	20 522.92€
Dépenses	22 102.12€	5 322.92€
Résultat	- 22 102.12€	15 200.00€

Budget déficitaire global de : - 6 902.12 €
Dette envers la commune au terme de la gestion 2018 : 0€

- **Budget annexe de la Maison de Santé**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2018	Reports 2018	CA 2018
Recettes	778 199.66 €	0 €	160 644.74€
Dépenses	855 740.11€	0 €	94 126.61€
Résultat	-77 540.45€	0 €	66 518.13€

Budget déficitaire global de : - 11 022.32€
Budget déficitaire global après crédits reportés de : - 11 022.32€
Dette envers la commune au terme de la gestion 2018 : 174 307.77 €

Alors que Monsieur le Maire donne son accord pour que les conseillers municipaux puissent consulter directement le responsable des Finances pour obtenir des précisions hors séance, ce dernier précise le coût d'éventuels travaux sur le bâtiment n'ont pas été provisionnées à l'origine de la construction de la maison de santé. Par conséquent, pendant 25 ans, c'est le Budget général de la Commune qui doit assurer la charge financière de ces éventuelles réparations.

Monsieur le Maire se réjouit du fait que Maîche ne peut pas être considéré comme un désert médical, la commune accueillant beaucoup de professionnels de santé bien que le besoin d'ophtalmologiste reste identifié. Il regrette d'ailleurs que la Maison de Santé ne puisse pas accueillir une orthophoniste qui souhaite s'y installer, tous les espaces étant aujourd'hui occupés.

Il termine d'ailleurs son propos en ajoutant que le PETR du Pays Horloger et celui de Pontarlier ont recruté en commun un chargé de mission Santé chargé de résoudre les problématiques identifiées et favoriser l'implantation de nouveaux médecins ou professionnels de santé.

- **Budget annexe des Locations de salles**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2018	Reports 2018	CA 2018
Recettes	36 741.80€	0 €	36 718.48€
Dépenses	33 752.68€	7 810.12 €	38 348.31€
Résultat	2 989.12 €	-7 810.12€	- 1 629.83€

Budget excédentaire global de : 1 359.29 €

Budget déficitaire global après crédits reportés de : - 6 450.83 €

- **Budget annexe du Camping Gîte**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2018	Reports 2018	CA 2018
Recettes	35 026.45€	0 €	73 934.40€
Dépenses	27 514.25€	7 512.20€	74 636.14€
Résultat	7 512.20€	-7 512.20€	- 701.74€

Budget excédentaire global de : 6 810.46€

Budget déficitaire global après crédits reportés de : - 702.20 €

- **Budget annexe de la FORET**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2018	Reports 2018	CA 2018
Dépenses	4 116.00€	4 515.50€	51 432.25€
Recettes	0€	0€	59 972.55€
Résultat	-4 116.00€	4 515.50€	8 540.30€

Budget excédentaire global de : 4 424.30€

Budget déficitaire global après crédits reportés de : -91.20€

- **Budget Général**

	Investissement	Investissement	Fonctionnement
	CA 2018	Reports 2018	CA 2018
Recettes	1 047 752.57€	58 649.56€	4 904 128.93€
Dépenses	1 246 026.12€	1 263 037.32€	3 910 602.24€
Résultat	-198 273.55€	- 1 204 387.76€	993 526.69€

Budget excédentaire global de : 795 253.14€

Budget déficitaire global après crédits reportés de : - 409 134.62€

Excédent global des comptes administratifs 2018 tous budgets confondus hors reports de : 1 414 494.71€ (ca dépendants du budget général)

Les taux de réalisation des opérations par rapport au BP 2018 hors prélèvement et excédent ou déficit et opération d'ordre, se présentent de la façon suivante :

Compte administratif 2018	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Hors virement et opération d'ordres 71.80%	Hors excéd. Reporté et opérations d'ordres 90.89%
Dont charges à caractère général	88.32%	
Dont frais de personnel	96.75%	
Dont autres charges courantes	86.85%	
Dont charges financières	65.92%	
Dont produit des services		103.87 %
Dont impôts et taxes		107.07%
Dont dotations et participations		100.53%
Dont autres produits de gestion courante		23.94% *

*Les autres charges courantes incluent les subventions d'équilibre aux budgets annexes, qui n'ont pas toujours besoin d'être versées en totalité.

Compte administratif 2018	Dépenses	Recettes
	Hors déficit reporté et opérations d'ordres	Hors virement et opérations d'ordres
Investissement	29.46 %	24.80%
Dont remboursement emprunts	97.91 %	
Dont immobilisations	20.45 %	
Dont immobilisation financière *	0%	
Dont subventions reçues		7.38%
Dont emprunts nouveaux		Néant

(*) Les immobilisations financières correspondent au prêt d'équilibre fait par le budget général pour les budgets annexes.

Selon l'article L2121-14 du CGCT, le Maire doit sortir de la salle pendant le vote des comptes administratifs.

Un président de séance doit être désigné.

Le Conseil Municipal est appelé à adopter les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes de la commune ainsi présentés.

Ces explications étant données, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Monsieur Constant Cuhe assure la présidence de la séance pour procéder au vote de chacun des comptes administratifs suivants :

- **Budget annexe du lotissement Sous le Rond Buisson**

Par 18 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2018.

- **Budget annexe du lotissement du Pertus**

Par 18 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2018.

- **Budget annexe de la Maison de Santé**

Par 18 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2018.

- **Budget annexe des Locations de salles**

Par 18 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2018.

- **Budget annexe du Camping Gîte**

Par 18 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2018.

- **Budget annexe de la Forêt**

Par 18 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2018.

- **Budget Général**

Par 18 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce compte administratif 2018.

Monsieur le Maire revient en Salle du Conseil et préside à nouveau la séance.

4. BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DE RESULTAT

L'instruction M14 précise que « En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée ».

Au vu des résultats des comptes administratifs, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter, sur chacun des budgets, l'affectation des résultats comme suit :

Budget annexe « Lotissement Sous le Rond Buisson »

- déficit de la section d'investissement : 0 €
- excédent de fonctionnement : 569 308.92 €
- pas d'affectation de résultat sur un budget de lotissement

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte l'absence d'affectation de résultat.

Budget annexe « Lotissement du Pertus »

- déficit de la section d'investissement : - 22 102.12€
- excédent de fonctionnement : 15 200.00 €
- pas d'affectation de résultat sur un budget de lotissement

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte l'absence d'affectation de résultat.

Budget annexe « Maison de Santé »

- solde des crédits reportés : 0 €
- déficit de la section d'investissement : - 77 540.45 €

- excédent de fonctionnement : 66 518.13 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Au compte 1068 :	66 518.13 €
En excédent de fonctionnement reporté :	0.00 €

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte cette affectation de résultat.

Budget annexe « Locations de salles »

- solde déficitaire des crédits reportés : - 7 810.12 €
- excédent de la section d'investissement : 2 989.12 €
- déficit de fonctionnement : - 1 629.83 €
- résultat négatif de fonctionnement ; pas de possibilité d'affectation

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte l'absence d'affectation de résultat.

Budget annexe « Camping »

- solde déficitaire des crédits reportés : - 7 512.20 €
- excédent de la section d'investissement : 7 512.20 €
- déficit de fonctionnement : - 701.74 €
- résultat déficitaire de fonctionnement ; pas de possibilité d'affectation

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte l'absence d'affectation de résultat.

Budget annexe FORET

- solde déficitaire des crédits reportés : - 4 515.50 €
- déficit de la section d'investissement du CA : - 4 116.00 €
- excédent de fonctionnement du CA : 8 540.30 €
- excédent de la section d'investissement après intégration par opération non budgétaire du résultat d'investissement **2017** du SMGF: 774.62€
- excédent de la section de fonctionnement après intégration par opération non budgétaire du résultat de fonctionnement **2017** du SMGF: 58 912.72€
- affectation du résultat de fonctionnement :
 - au compte 1068 : 3 740.88 €
 - en excédent de fonctionnement reporté en 2019 : 55 171.84 €

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte cette affectation de résultat.

Budget général

- solde déficitaire des crédits reportés : - 1 204 387.76 €
- déficit de la section d'investissement budget général : - 198 273.55 €

- excédent de la section de fonctionnement : 993 526.69 €
- affectation du résultat de fonctionnement :
 - au compte 1068 : 993 526.69 €
 - en excédent de fonctionnement reporté : 0 €

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte cette affectation de résultat.

5. BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion tenu par le comptable du Trésor retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes constatées au titre de la gestion de la Collectivité, y compris les comptes de tiers et fournisseurs et les comptes financiers. Son bilan est présenté aux pages 6 du document du budget primitif et compte administratif du budget général.

Après pointage par le trésorier et par l'ordonnateur, les comptes de gestions (budgets général et annexes) s'avèrent conformes avec les écritures des comptes administratifs 2018 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion tels que présentés.

6. BUDGETS PRIMITIFS 2019 - VOTE DES TAUX

1. BUDGETS ANNEXES

a. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT SOUS LE ROND BUISSON (budgétisé en hors taxe)

Dépenses

- Marge pour petits travaux et aménagement de talus pour 15 000 € sur les anciennes tranches du lotissement,
- Finition lotissement BAS DES ROUTES EXTENSION 75 000€
- Prévission de reversement de l'excédent du budget Lotissement au budget général : 594 148.92 €.

Recettes

- Vente de parcelles au Lotissement du Bas des Routes extension 114 940€
Cette budgétisation correspondant au montant de vente pour les 3 parcelles qui pourraient faire l'objet d'une cession en 2019.

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

b. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DU PERTUS (budgétisé en hors taxe)

Comme prévu aux OB, le budget de l'année 2019 intègre la mise en chantier des travaux de viabilisation pour les 7 parcelles situées, rue du Pertus, derrière les établissements Barbalat..

Dépenses de fonctionnement

- Travaux de viabilisation du nouveau lotissement : 170 000€ (compte 605)
- Achat de terrain à un privé et au budget général (somme approximative)

Recettes d'investissement

- Prêt du budget général pour viabilisation : 211 864.12 € (compte 16874)

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

c. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA MAISON DE SANTE (budgétisé en toutes taxes)

Ce budget, prend en compte l'ensemble des dépenses et recettes permettant à la structure de fonctionner.

Il est également précisé que le budget Maison de Santé supporte le prêt de 1 400 000 € effectué auprès de la Banque Populaire pour financer la construction (prêt d'une durée de 20 ans au taux dorénavant, du fait de la renégociation opérée en fin 2016, de 1.94% à taux fixe au lieu de 3.26% en début de 2016).

Dépenses de fonctionnement

- Diverses lignes pour prendre en compte le fonctionnement de la structure pour 12 mois : 33 400€,
- Remboursement au budget général des frais de personnel : 41 813€,
- Intérêt du prêt : 21 000 €.

Recettes de fonctionnement

- Recettes de loyers et charges pour 12 mois : 137 593 €.

Il est bon de préciser que le loyer ne correspond pas au remboursement du prêt pour deux raisons :

- 1- Le prêt est sur 20 ans alors que le coût du loyer a été calculé avec amortissement sur 25 ans ;
- 2- Une partie n'est pas louée : studio. De ce fait à compter de 2018 et pour ne pas créer un déficit global cumulé sur le budget, le budget général de la commune viendra reverser la part correspondant à ses loyers propres depuis 2014 (période 2014-2018). En 2019 cette partie studio correspond à un versement de 4 593€.

Dépenses d'investissement

- Remboursement du capital de l'emprunt BPFC : 65 000€,

Recettes d'investissement

- Comblement du déficit de l'investissement par une avance de la commune (cpt 168741) : 47 942.32€ (reste à rembourser au 01/01/2019 au budget général 174 307.77€). Cette avance cumulée devra être remboursée au solde du prêt bancaire par le produit encaissé sur les locations entre la 20^{ème} année d'utilisation et la 25^{ème} année (décalage de 5 ans demandée en 2014 par les professions de santé entre le prêt bancaire et le prêt servant de base au loyer).

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

d. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES LOCATIONS DE SALLES (budgétisé en hors taxe)

Ce budget comprend l'exploitation, dans un budget soumis à la TVA de :

- La salle des fêtes
- Les salles Ducreux et Decrind
- La salle de l'Union.

Dépenses de fonctionnement

- Diverses lignes pour prendre en compte le fonctionnement des salles pour 12 mois : 47 900€,

Recettes de fonctionnement

- Recettes prévisionnelles de loyers et charges pour 12 mois : 29 500 €,
- Subvention d'équilibre de la commune : 23 946.20€.

Dépenses d'investissement

- Achat de matériel et travaux particuliers dans les salles : 179 760€,
Dont 118 800 de travaux à la salle des Fêtes
44 700€ à la salle Decrind
8 450€ à la salle Ducreux
7 810€ à la salle de l'Union

Recettes d'investissement

- Une subvention d'équilibre en provenance du budget général pour l'ensemble des investissements : 172 265€.

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

e. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CAMPING (budgétisé en hors taxe)

En fonctionnement dépenses et recettes habituelles détaillées sur le document,

Dépenses de fonctionnement

- Diverses lignes pour prendre en compte le fonctionnement du camping-gîte pour 12 mois : 31 650 €,
- Remboursement de salaire au budget général : 46 829 €,

Recettes de fonctionnement

- Recettes prévisionnelles des locations pour 12 mois : 48 050 €,
- Subvention d'équilibre de la commune : 40 450.22€.

Dépenses d'investissement

Un total de dépenses d'équipements immobilisés de 20 946€ dont :

- Bornes électriques, travaux de ventilation, divers matériels...

Recettes d'investissement

- Subvention d'équilibre de la commune : 11 563€

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

f. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA FORET (budgétisé en hors taxe)

Ce budget a été créé en 2018 en remplacement du budget du Syndicat Mixte de Gestion Forestière. Il comprend les mêmes dépenses que le syndicat (travaux d'entretien en forêt, travaux de plantation, cotisation à l'association des communes forestières et à France Bois Forêt, frais de garderie des bois versés à l'ONF...)

Dépenses de fonctionnement

- Diverses lignes pour prendre en compte le fonctionnement du camping-gîte pour 12 mois : 38 350 €,
- Reversement de la part excédentaire de produit au budget général : 107 595€

Recettes de fonctionnement

- Recettes de coupe de bois : 110 000 €,
- Excédent reporté : 55 171€.

Dépenses d'investissement

Un total de dépenses de plantation de 23 741€

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte ce budget annexe.

2. BUDGET GENERAL - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Commission Culture, Sports et Action Sociale s'est réunie pour examiner les attributions de subvention pour l'année 2019.

Les subventions 2019 sont attribuées suivant les critères figurant dans le règlement d'attribution des subventions, tel qu'il a été adopté par délibération n° 2015.26 du 2 mars 2015.

L'enveloppe globale dédiée aux subventions est divisée en 6 critères :

- moins de 16 ans
- plus de 16 ans
- Maîche
- Hors Maîche
- Manifestation
- Citoyenneté

Chaque critère se voit affecter un coefficient selon son importance : coefficient 2 pour le critère le plus important et coefficient 1 pour celui qui l'est moins. En détail, la Commission a décidé de favoriser avec un coefficient 2, les jeunes de moins de 16 ans et les Maîchois.

Les autres critères tels que les effectifs de plus de 16 ans, les personnes extérieures à Maîche, la participation à la vie communale ainsi que l'organisation de compétitions ou manifestations, ne bénéficieront que d'un coefficient 1.

Toutefois, la subvention maximale sera plafonnée à 20% du budget de l'association, toujours selon le règlement d'attribution.

Le versement des subventions est conditionné par la production du bilan financier de l'année N-1 et du budget prévisionnel de l'année N.

Classes découvertes :

Le montant de la participation de la commune aux sorties scolaires est maintenu à 5.50 € par élève.

Le montant utilisable par chaque établissement est calculé en fonction des effectifs scolaires de l'année.

Maintien en 2019 :

Gratuité de salle pour chaque association. Le montant de salle ne figure donc pas dans le tableau récapitulatif, il est seulement indiqué « gratuité de salle ».

Pour mémoire :

Liste des associations subventionnées par la Communauté de Communes du Pays de Maîche et autrefois subventionnées par la commune :

- Amis de l'Hôpital de Montbéliard
- Amis de la Santé

- Amis des Orgues
- Crescendo
- Délégués Départementaux de l'Education Nationale
- Ecole de Musique
- Gazouillis du Plateau
- Médaillés militaires
- Scouts du plateau
- Les peintres amateurs Maîchois et du Plateau ont fusionné et sont désormais subventionnés par la communauté de communes

RECAPITULATIF SUBVENTIONS 2019

Associations (art 6574) (sans enveloppe animation art 6232)

	<u>Budget 2019</u>
- Associations à vocation culturelle	15 743€
- Associations à vocation sportive	41 830€
- Associations à vocation sociale	2 367€
- Associations à vocation scolaire	3 410€
- Associations diverses	9 087€
<u>Totaux =</u>	<u>72 437€</u>

Par 21 voix POUR, le Conseil Municipal se prononce sur l'individualisation de chaque subvention listée dans le document budgétaire et valide les sommes proposées, étant entendu que s'abstiennent les conseillers municipaux membres des conseils d'administration d'associations bénéficiaires.

Sont concernés :

- Monsieur Constant Cuhe pour l'ADMR
- Monsieur Alain Bertin pour le Festi'Gang,
- Madame Chantal Ferraroli pour le Festi'Gang.

3. BUDGET GENERAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (budgétisé en toutes taxes) ET DES TAUX DE LA FISCALITE

Le projet de Budget Primitif 2019 présenté regroupe :

- la présentation réglementaire du budget primitif 2019
- la section de fonctionnement détaillée par articles tant en dépenses qu'en recettes

- une présentation par chapitres de fonctionnement avec un comparatif BP 2018-2019
- la section d'investissement détaillée par opérations
- l'état de la dette au 1er janvier 2019
- l'état des transferts entre le budget général et les budgets annexes
- une fiche fiscale comparative entre le produit attendu 2019 et le produit 2018
- l'état détaillé des subventions attribuées aux associations .

SECTION DE FONCTIONNEMENT

De façon synthétique, les propositions suivantes ont été retenues pour l'élaboration du projet de budget 2019 :

→ En dépenses :

➤ **CHAPITRE 011 (charges générales) 1 072 690€** - La variation des dépenses courantes de fonctionnement de - 1.41 % (BP 2018 / BP 2019) (- 15k€) est constituée de divers montants en évolutions positives et d'autres montants en diminution.

Nous soulignerons néanmoins les variations de plus de 10k€ par rapport au BP 2018:

- à l'article 6042 achat de prestation (+16k€); la prise en compte d'une augmentation importante de prestation cantine du fait de l'augmentation du nombre d'enfants
- à l'article 6132 location immobilière (-12k€) en 2018 année exceptionnelle de rattrapage pour les studios de la maison de santé
- à l'article 61521 entretien de terrain (- 19k€) réduction des décompactage de terrain
- à l'article 615221 entretien de bâtiments (+13k€); en 2019 et 2020 entretien particulier de l'orgue de l'église
- à l'article 615232 entretien de bâtiments (-17k€); réduction du fait de la prise en compte en 2018 d'une dépense exceptionnelle de 20k€ pour sinistre
- à l'article 6232, fêtes et cérémonie (-24k€); en 2018 budgétisation exceptionnelle de l'anniversaire du Jumelage et du spectacle de la Madeleine PROUST
- à l'article 6383 frais de nettoyage des locaux (-17k€); fin de la prestation EPS à la mairie
- à l'article 6284 redevance pour service rendu (+19k€); augmentation importante du paiement à CCPM de la prestation pour le traitement déchets ; paiement de 2 années de reversement de la subvention CAF pour le RAM

➤ **CHAPITRE 012 (masse salariale) 2 065 372€** - Augmentation de 1.20% (BP 2018/ BP 2019) (+24k€). Le détail de cette augmentation est présenté dans la note de compréhension (ANNEXE 4).

En 2019 la masse salariale inclut les salaires du budget annexe du camping, de la maison de santé, des personnels mis à disposition pour partie de la CCPM (DST 50%, responsable des finances 20%) soit un total 128 000€, dont les salaires sont remboursés au budget général. La masse comprend également les prévisions de créations de postes et les prévisions des remplacements des congés maternités et maladie remboursés en partie par la Sécurité Sociale.

Les remboursements sur la masse salariale sont inscrits en recettes sur des comptes 6419, 6459. La charge nette s'obtient donc en déduisant des dépenses du 012 le total de ces recettes (40 000 € au BP 2019) et tenant compte des dépenses pour le budget de la CCPM, maison de santé et camping.

➤ **CHAPITRE 65 (autres charges de gestion courante) 416 423 €** - Ce chapitre est en diminution de -9% (BP 2018/ BP 2019) (-42k€). Il comprend essentiellement cinq catégories de dépenses : les indemnités des élus, les subventions d'équilibre aux budgets annexes, la subvention de fonctionnement à l'école privée, les subventions aux associations et la principale dépense, la contribution au SDIS pour 125 860€.

Hormis les subventions aux budgets annexes qui peuvent varier de façon importante au budget primitif sans toutefois être du même niveau au compte administratif, les articles à mettre en évidence à ce chapitre sont :

- à l'article 6558 autre contribution (-7k€) ; diminution de la subvention calculée à l'école Saint-Joseph
- à l'article 6574 subvention aux associations (-21k€) ; cette diminution correspond à la subvention exceptionnelle prévue pour l'anniversaire du jumelage

➤ **CHAPITRE 66 (frais financiers) 61 700 €** - Par rapport au CA 2018, le montant de ce chapitre est pratiquement similaire à l'année précédente.

A noter également que le chapitre 66 prend en compte des frais financiers sur ligne de trésorerie et marge pour variation de taux (6k€).

➤ **CHAPITRE 014 ; 358 555 €** - Ce chapitre comprend, le versement pour 342 555 € du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) institué par la loi sur la réforme de la taxe professionnelle, une 10k€ pour dégrèvement de TH sur les logements vacants et 4k€ pour autre dégrèvement à la charge de la commune. Le chapitre 014 aurait pu aussi comprendre comme l'an passé une somme concernant le FPIC (fond de péréquation intercommunal et communal). C'est un chiffre particulièrement difficile à apprécier car les règles font l'objet de constants changements chaque année et son calcul dépend des mouvements sur l'ensemble des communes de France et des Intercommunalités. Après renseignement pris auprès du cabinet STRATORIAL FINANCES, il semble que la CCPM et ses communes seraient dorénavant contributeurs que si un mouvement important de communautés de communes était constaté sur l'ensemble de la France (exemple : absorption des petites

communautés de communes de montagne) ou départ de communes à l'intérieur de la CCPM.

→ En recettes

➤ **CHAPITRE 013 (atténuation de charges)** - Ce poste, qui retrace les compensations de salaires pour les maladies et emplois aidés ainsi que le reversement du supplément familial, fait l'objet d'une prévision budgétaire de 40 000€. Dans sa recette prévisionnelle, il comprend la compensation d'un poste salarial de base pour maladie. En réalisation, suivant le besoin de remplacement maladie, le CA est souvent inférieur au BP.

➤ **CHAPITRE 70 (produit des services) 372 200 €** - Ce chapitre est en augmentation de 24% (BP 2018 / BP 2019) (+ 91k€) et en de 16% (CA2018/ BP2019) (+65k€).

L'évolution très positive de ce chapitre est la conséquence de variation sur deux articles :

- à l'article 7022 reversement de coupe de bois (+77k€) ; en 2018 le budget forêt avait reversé 30k€ au budget général ; en 2019 c'était initialement la prévision mais du fait de l'intégration directe par le Comptable Public de l'excédent 2017 du SMGF dans le budget Forêt (55 k€) les possibilités de reversement s'en trouve augmentées
- à l'article 7067 redevance de services périscolaires (+18k€) ; cette augmentation tient compte du nombre beaucoup plus important d'enfants mangeant à la cantine

➤ **CHAPITRE 73 (produit de la fiscalité)**

Du fait du passage de la CCPM en FPU en 2017, la budgétisation des chapitres 73 comprend le versement d'Attribution de Compensation calculé sur la base des impôts professionnels perçus en 2016 et d'une part de la DGF versée antérieurement au chapitre 74 (part CPS). Le montant de l'attribution de compensation est de 765 793€.

La revalorisation des bases votée en loi de finances 2019 est de 2.2 %. Elle s'applique pour la commune de Maîche en 2019 uniquement sur la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Les bases fiscales ont été notifiées le 16 mars 2019. Après analyse de ces dernières (voir page 41 de l'annexe 3), une augmentation de la base fiscale est constatée à hauteur de 2.65% comprenant une évolution physique de 0.45% ainsi que l'évolution de 2.2% voté par le Parlement en loi de finances.

L'évolution physique par taxe est de :

- 0.79% pour la taxe d'habitation,
- 0.06% pour la taxe sur le foncier bâti .

Du fait de la revalorisation en loi de finance de 2.2%, le montage du budget est proposé avec une évolution du taux communal de +0%.

L'ensemble de ces produits et compensations, du fait de l'évolution en loi de finances de 2.2%, de l'évolution du taux de 0%, génère une augmentation globale du produit par rapport au compte administratif 2018 de 46 043 €.

Globalement le produit du chapitre 73 par rapport au CA 2018 évolue à la hausse de +22k€. En effet, en 2018 la commune a reçu des produits complémentaires d'impôt à hauteur de 17k€ produits qui sont à ce jour non évaluables.

➤ **CHAPITRE 74 (Dotations et participations) 960 152 €** - Le chapitre 74 est en augmentation de +4.83% (BP2018/ BP2019) (+46k€).

Ce budget est construit sans les notifications de dotation pour la DGF et la DSR qui ne sont, à ce jour, pas encore publiées par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

Par contre la DSR, évolue favorablement en loi de finance. Sans notification DGCL, ces dotations sont respectivement programmées dans le budget 2019 avec une diminution de -10k€ pour la DGF et une évolution positive de +10K pour la DSR, par rapport à la réalisation 2018.

Les compensations de fiscalité (TH-TF-CET) sont en hausse de 6 k€.

Concernant le produit global de l'article 7478 qui enregistre toutes les prestations CAF liées à l'aide à l'enfance (PSO et Contrat enfance jeunesse) et la participation du déficit du service petite enfance par le SIAS, cette recette a été majoré de 12k€, par rapport au CA pour tenir compte de l'évolution prévisionnelle de la Prestation de Service Unique de la CAF pour le Multi Accueil.

➤ **CHAPITRE 75 (autres produits de gestion courantes) 768 060 €** - Ce chapitre est constitué de trois articles, le 752 (locations de terrains et bâtiments), le 758 (charges) et l'article 7551 qui marque budgétairement les excédents des budgets annexes, écriture prévue au BP, mais jamais réalisée en CA (sauf clôtures définitive d'un budget). Ce chapitre est en augmentation de 8k€ par rapport au BP 2018 du fait de la prise en compte des charges facturées à la CCPM pour le service RAM.

NIVEAU D'ÉPARGNE

Pour permettre à chacun d'analyser globalement le budget de 2019, les conseillers municipaux trouvent dans le document remis l'extraction des niveaux d'épargne **après neutralisation des transferts entre budgets** :

- L'épargne de gestion augmente de 200 000 € par rapport au budget précédent.
- L'épargne gestion se reporte sur l'épargne brute et augmente de 219 000 €.
- L'épargne nette est en augmentation de 214 000 €

Cette épargne sortie du montage du budget ne correspond en aucune manière au niveau d'épargne extrait des comptes administratifs qui sont, en niveau, bien supérieur au BP. L'intérêt de cette comparaison, entre le BP 2018 et le BP 2019, porte plus sur les tendances d'évolution que sur le montant.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les programmes d'investissement ont été présentés au Conseil Municipal lors du Débat sur les Orientations Budgétaires. Le présent projet de budget reprend les crédits de dépenses et de recettes nécessaires aux tranches de travaux réalisables en 2019.

Le détail de chaque programme est retracé dans le document budgétaire remis aux conseillers municipaux.

Aux OB, le Plan Pluriannuel d'Investissement est phasé par rapport aux décaissements que nous pensons avoir par année. **La logique du budget primitif est différente**. Elle doit prendre en compte des autorisations d'ouvertures de crédits en adéquation avec les ouvertures de marchés public. C'est notamment le cas pour les marchés de travaux, qui seront en consultation avant la fin de l'année 2019, pour le nouveau groupe scolaire. Le BP doit respecter le phasage de l'AP/CP voté.

L'ensemble de ces besoins supplémentaires de budgétisation sont estimés à plus de 2 000 000 euros par rapport aux OB. Ce décalage explique, que dans le budget 2019, un besoin d'équilibre par emprunt de 2 561 000€ soit nécessaire.

D'autre part, du fait d'une opération spéciale de comptabilité à prévoir pour prendre en charge l'acquisition du terrain et bâtiment de l'ADAPEI, la dépense et la recette d'investissement sont gonflées de façon égale de 1 260 000€ en recette et en dépense.

Les dépenses principales en investissement sont constituées par :

- Un prêt au budget de la maison de santé de 47 493€
- Une subvention d'équipement pour financer la section d'investissement du budget des locations de salles pour 172 265€.

- Une subvention d'équipement pour financer la section d'investissement du budget du camping pour 11 563€.
- Un prêt de financement de 211 865€ du budget général vers le nouveau budget du lotissement du PERTUS pour financer les travaux de viabilisation pour les sept parcelles.
- L'achat de terrain (prg 149) pour 675 196€ permettant de prévoir éventuellement l'acquisition de plateforme ADAPEI et divers terrains.
- Le programme de création de la voirie à Goule (prg 209), avec une budgétisation de la dépense 2019 de 204 508€.
- Le programme de travaux du nouveau groupe scolaire (prg 210), qui prend en compte une partie des frais liés à la maîtrise d'œuvre et travaux (2 728 944€).
- Le reste du programme Bâtiments 2017 (prg 212) pour 80 114€ ; comprenant notamment une grande partie de travaux d'ERP.
- Le programme 215 ouvert en 2017 pour Etude et Révision du PLU et qui prend en plus en compte cette année 2019 la révision de la ZPPAU (total prg 106 600€).
- Le programme d'achat de matériels 2018 (prg 216) pour 12 857 € ; dans ce programme sont prévus divers matériels, commandé en 2018, listés à la page 21 et 22 de l'annexe 3.
- Le programme de réfection de bâtiments 2018 (prg 217) pour 83 569€ ; (dont la rénovation du hall secrétariat), travaux commandés en 2018
- Le programme de voirie, éclairage public, qualité de vie 2018 (prg 218) pour 48 788€; (dont la fin du paiement du city stade) (voir liste page 23 et 24)
- Le programme voirie pour la rue des COMBES (entrée Charquemont) (prg 219) pour 301 000€
- Le nouveau programme de réfection de bâtiments 2019 (prg 220) pour 149 400€ ; dont l'agencement mobilier du secrétariat, la rénovation des façades des wc, rue de la BATHEUSE, la rénovation complète du chalet de la pétanque (page 24 et 25).
- Le nouveau programme d'achat de matériels 2019 (prg 221) pour 111 200 € ; listés à la page 25 et 26 de l'annexe 3.
- Le nouveau programme de voirie, éclairage public, qualité de vie 2019 (prg 222) pour 309 000€ ; dont la moitié du montant pour la rénovation de l'éclairage

public , la démolition de la loge Vienot, une enveloppe pour la rénovation de chaussées et trottoirs... (voir liste page 26)

Les recettes d'investissement sont constituées par 179 054 € provenant de subventions en attentes, soient de subventions déjà attribuées ou en cours d'attribution (voir liste page 28 et 30 annexe 3).

L'ensemble des crédits sur opérations (opérations mouvementées sur budget général) est de :

- en dépenses 4 817 382.82 €
- en recettes 195 383 €

Le besoin de financement global des opérations du budget général et des participations dans les budgets est de **5 081 516 €** en investissement.

L'ensemble du budget général nécessite un recours à un emprunt d'équilibre prévisionnel de **2 561 740€**.

EQUILIBRE GENERAL :

Ce projet de budget primitif 2019, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- **5 035 714.00 € pour le fonctionnement**
- **6 437 801.80 € pour l'investissement**

Ce projet est soumis à l'approbation du Conseil Municipal à l'issue de sa présentation, ainsi que le vote des taux de la fiscalité, sachant **qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.**

Si effectivement la Commune envisage de ne pas augmenter ses taux d'imposition, Monsieur le Maire confirme qu'il n'en est pas de même pour la Communauté de Communes qui doit faire face à une situation difficile depuis la fusion des deux intercommunalités et les transferts de compétence réalisés sans compensation financière de l'Etat. Une augmentation de 2 % devrait être proposée au prochain conseil communautaire. Il a bien conscience que cette perspective ne sera pas populaire. Elle est cependant nécessaire si les élus veulent garder la même qualité de service à destination de la population.

Selon Monsieur Serge Louis, les ménages devraient au final avoir une augmentation de 6 % de leur taxe d'habitation alors que sa suppression est envisagée par l'Etat. Cette perspective s'inscrit dans un climat social qui montre que les français « en ont ras le bol » des augmentations d'impôts et plus globalement de tous les prélèvements.

Monsieur le Maire le rejoint complètement sur ce climat et il a bien conscience qu'il faudra dans l'avenir trouver d'autres alternatives que celles d'augmenter

systématiquement les impôts. Peut-être faudra-t-il envisager de rendre des services payants pour les communes ?

Monsieur Alain Bertin se rappelle alors qu'en 2001 la création des intercommunalités devait aboutir à une mutualisation des services, et une baisse des impositions communales à concurrence de la création de taxes intercommunales ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Paradoxalement aujourd'hui, selon Monsieur Louis, les compétences ont été transférées à l'intercommunalité et elles auraient dû se traduire par une baisse globale des charges, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour terminer ces échanges avant de passer au vote, Monsieur le Maire souhaite rappeler que les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière de Maîche ne sont pas les plus élevés comparés à ceux des communes de la même strate démographique. Maîche subit des bases très élevées, qui ont été définies en 1970. Sans qu'il soit possible de donner une explication, on ne peut qu'observer que celles de Maîche sont au même niveau que celles de Vercel ou Besançon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la non-augmentation des taux de fiscalité en 2019.

Par 20 voix POUR, 4 voix CONTRE (Serge Louis, Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal adopte le budget général 2019.

7. ENCAISSEMENT DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF

La Fédération Nationale des Communes Forestières a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office National des Forêts. Malgré la forte mobilisation autour de cette action, les services de l'Etat ont maintenu la mise en place de cette mesure qui devrait prendre effet par décret au 1^{er} juillet 2019.

La Fédération Nationale des Communes Forestières demande à toutes les communes forestières, y compris à Maîche qui n'est pas adhérente, de prendre une délibération pour marquer son opposition à cette mesure.

Le Conseil Municipal est invité à :

DECIDER de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF au lieu et place des services de la DGFIP,

DECIDER d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les termes de cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES

8. PERSONNEL COMMUNAL - LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2019

Lors de la séance budgétaire, le Conseil Municipal est invité à fixer la liste des emplois communaux à la date du vote du budget (ANNEXE 4).

La liste des emplois communaux pour la Ville de Maîche s'établit comme suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Services administratifs

- Un directeur général des services (non pourvu)
- Un ingénieur territorial à temps complet (non pourvu)
- Deux attachés principaux à temps complet
- Un attaché à temps complet
- Un rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 rédacteurs territoriaux à temps complet (dont 1 non pourvu)
- Un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 27h00 par semaine
- Deux adjoints administratifs territoriaux à temps complet
- Deux adjoints administratifs territoriaux à temps non complet à raison de 28h00 et 23h00 par semaine.

Il est précisé que le poste de DGS non pourvu est un emploi fonctionnel qui n'a plus été occupé depuis le départ d'une ancienne DGS en 2010.

Quant au poste d'ingénieur territorial, il n'est plus pourvu également depuis le départ d'une ancienne DGS fin 2015, mais il est conservé pour éviter tout formalisme administratif ultérieur dans l'optique de l'accès à ce grade par un agent municipal suite à obtention de l'examen professionnel d'ingénieur territorial et dans le cadre de la promotion interne.

Service « Police Municipale »

- Un brigadier-chef principal de police à temps complet

Il est précisé qu'effectivement le Comité Technique s'est prononcé pour le recrutement de deux agents de police courant 2019, mais qu'un seul apparaît dans cette liste puisqu'il s'agit de la liste des emplois communaux existants au 1^{er} janvier de l'année et qu'il n'est pas possible d'y afficher des créations et/ou suppressions ultérieures à cette date.

Services techniques

- Un technicien territorial principal de deuxième classe à temps complet
- Un technicien territorial à temps complet (non pourvu)
- Un agent de maîtrise principal à temps complet
- Quatre adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- Deux adjoints techniques principaux de deuxième classe à temps complet (dont un non pourvu)
- Six adjoints techniques à temps complet (dont un non pourvu)

Services « entretien »

- Un Agent de maîtrise à temps complet responsable de l'entretien et de la conciergerie de l'ensemble des bâtiments municipaux
- Un Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 19.30 par semaine affectés à l'entretien ménager des locaux de l'école pasteur
- Trois adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet affectés respectivement à la conciergerie des salles et locaux (non pourvu), au Château du Désert et au Multi-Accueil (non pourvu) (dont deux non pourvu)
- Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 23 heures 30 par semaine affecté au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire
- Deux adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19 heures 30 par semaine (dont 1 non pourvu)
- Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 06h15 par semaine affecté au restaurant scolaire
- Un adjoint technique territorial à temps complet affecté au gymnase municipal
- Quatorze adjoints techniques territoriaux à temps non complet :
 - Un adjoint technique à raison de 32h00 par semaine affecté aux installations touristiques.
 - Un adjoint technique territorial à raison de 27h30 par semaine affecté à l'entretien ménager de l'hôtel de ville et de la salle des fêtes (non pourvu)
 - Un adjoint technique territorial à raison de 25h00 par semaine affecté à l'entretien ménager de l'hôtel de ville et de la salle des fêtes
 - Un adjoint technique territorial à raison de 19h30 par semaine affectés à l'entretien ménager de l'école pasteur (non pourvu)
 - Un adjoint technique territorial à raison de 18 heures 30 par semaine affecté au restaurant scolaire
 - Un adjoint technique territorial à raison de 17h30 par semaine affecté au multi-accueil et aux remplacements dans les écoles ou au restaurant scolaire (non pourvu)
 - Un adjoint technique territorial à raison de 17h30 par semaine affecté à l'entretien ménager du multi-accueil

- Deux adjoints techniques territoriaux à raison de 17h30 et 12h30 par semaine affecté à l'entretien de la maison de santé
- Deux adjoints techniques territoriaux à raison de 17h00 par semaine affectés à l'entretien ménager du pôle famille
- Un adjoint technique territorial à raison de 20h00 affecté à l'entretien de l'école Pasteur et au restaurant scolaire
- Un adjoint technique territorial à raison de 12h00 par semaine affecté à l'entretien ménager du CMS
- Un Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 10h par semaine affecté à l'entretien du Pôle Famille

Service Ecole maternelle

- Un agent territorial spécialisé principaux de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 33h00 par semaine
- Deux agents territoriaux spécialisés principaux de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 33h00 par semaine

Service médico-social (Multi-accueil)

- Une éducatrice principale jeunes enfants à temps complet, directrice du service ;
- Trois éducatrices territoriales de jeunes enfants à temps complet
- Une infirmière territoriale à temps non complet à raison de 16 heures par semaine
- Une auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 28h00 par semaine
- Une auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe à temps complet
- Trois auxiliaires de puériculture principales de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32h15, 32h15 et 28h00 par semaine

Service animation

- Un animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 15h00 par semaine

Service culturel

- Un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à raison de 29 h par semaine
- Un adjoint du patrimoine à raison de 28 h par semaine

Par 20 voix POUR, 4 Abstentions (Serge Louis, pouvoir Muriel Plessix, Denis Simonin, Lilian Boillon) le Conseil Municipal valide la liste des emplois communaux telle que présentée ci-dessus.

9. SUPPRESSION DE POSTES SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE 2019

Lors de sa séance du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal a créé plusieurs postes afin de permettre un avancement de grade à plusieurs agents municipaux. Les postes d'origine sont, depuis, restés vacants. Suite à l'avis favorable du Comité Technique dans sa réunion du 28/03/2019, le Conseil municipal est invité à autoriser :

- La Suppression d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet (19.50 heures hebdomadaires) ;
- La Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet (19.50 heures hebdomadaires) ;
- La Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les suppressions de poste telles que présentées.

10. SUPPRESSION DE POSTES SUITE A DEMISSIONS ET MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Les démissions de deux agents municipaux impliquent une réorganisation des services concernés (animation et conciergerie). Compte-tenu de la possibilité de confier ces différentes missions à du personnel déjà en poste - dont il conviendra de modifier les temps de travail ultérieurement - et vu l'avis favorable du Comité Technique et des agents concernés quant à ces différents mouvements de personnels, le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (17 heures hebdomadaires) à compter du 01/05/2019,
- La suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (15 heures hebdomadaires) à compter du 01/05/2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les suppressions de poste telles que présentées.

11. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE LA MAISON DE SANTE

Suite à la démission d'un agent titulaire affecté au service conciergerie, un agent en charge de l'entretien de la Maison de Santé a fait part de sa volonté de rejoindre le service précédemment cité.

Afin de pérenniser cette situation et d'intégrer dans son temps de travail ses missions supplémentaires, effectuée aujourd'hui en heures complémentaires, il est proposé de modifier le temps de travail de l'agent concerné.

Cette modification concernant une augmentation supérieure à 10% du temps de travail de l'agent est assimilée à une suppression d'emploi. Il convient donc, simultanément à celle-ci, de créer le nouvel emploi correspondant. De fait, et conformément à l'avis favorable de l'intéressé ainsi qu'à celui du Comité Technique, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- La suppression, à compter du 1er mai 2019, d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (17.50 heures) et la création, à compter de cette même date, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (32.50 heures).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la suppression et la création de poste telles que présentées.

12. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE L'HOTEL DE VILLE

Suite à la une démission d'un agent titulaire du service animation, l'agent en charge de l'entretien de l'hôtel de ville a été affecté, à raison de 8 heures par semaine, au restaurant scolaire. Afin de pérenniser cette situation et d'intégrer dans son temps de travail les missions supplémentaires, effectuées aujourd'hui en heures complémentaires, il est proposé de modifier le temps de travail de l'agent concerné.

Cette modification concernant une augmentation supérieure à 10% du temps de travail de l'agent, est assimilée à une suppression d'emploi. Il convient donc, simultanément à celle-ci, de créer le nouvel emploi correspondant. De fait, et conformément à l'avis favorable de l'intéressé ainsi qu'à celui du Comité Technique, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- La suppression, à compter du 1er mai 2019, d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (25 heures) et la création, à compter de cette même date, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (30.50 heures).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la suppression et la création de poste telles que présentées.

13. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DU POLE FAMILLE

Suite à l'augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire, un agent en charge de l'entretien de la salle des fêtes mais également de la salle de l'union, a été intégré au service.

Cet agent n'ayant pas souhaité voir son temps de travail modifier à la hausse, il est apparu nécessaire de lui trouver un suppléant au sein du service conciergerie.

Cette tâche a été acceptée par l'agent en charge de l'entretien du Pôle-famille et des services techniques. Par ailleurs, il apparaît opportun d'intégrer, de façon pérenne, au temps de travail de l'agent précité, l'entretien des ateliers municipaux qu'il réalise aujourd'hui en heures complémentaires.

Cette modification concernant une augmentation supérieure à 10% du temps de travail de l'agent, est assimilée à une suppression d'emploi. Il convient donc, simultanément à celle-ci, de créer le nouvel emploi correspondant. De fait, et conformément à l'avis favorable de l'intéressé ainsi qu'à celui du Comité Technique, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- La suppression, à compter du 1er mai 2019, d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (10 heures) et la création, à compter de cette même date, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (22.50 heures).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la suppression et la création de poste telles que présentées.

URBANISME - FONCIER

14. TABLEAU DES OPERATIONS FONCIERES 2018

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau du bilan des acquisitions et cessions effectivement réalisées sur le territoire communal durant l'année 2018 (ANNEXE 1).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tableau des opérations foncières 2018 tel que présenté.

ACTION SOCIALE

15. CAF - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AIDES AUX TEMPS LIBRES ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - SIGNATURE AVENANT

Le 23 mai 2013, une convention d'objectifs et de financement Aide aux Temps Libres (ATL) Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a été signée entre la Commune de Maîche et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cette convention a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers

- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Par délibération n° 2018.57 du 30 mai 2018, la signature de l'avenant n° 1/2018 a été autorisé. Il détermine notamment la fin de la convention de financement au 6 janvier 2019.

Par courriel daté du 13 février 2019, la CAF a transmis en mairie un nouvel avenant qui modifie comme suit l'article 10 de la convention initiale : La convention de financement est prolongée du 7 janvier 2019 au 5 janvier 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que présenté.

AFFAIRES DIVERSES

✚ Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu les :

- Lundi 27 mai à 20 heures
- Lundi 24 juin à 20 heures
- Lundi 02 septembre à 20 heures

✚ La Ville de Maîche organise différentes manifestations au cours des semaines à venir, dont voici la liste :

- **Tournoi de la Ville** : Après le foot et la sarbacane le 1^{er} avril, les soirées sportives se poursuivent :
 - Mercredi 10 avril - Badminton
 - Mardi 16 avril - Hand
 - Jeudi 18 avril - Volley
 - Mercredi 24 avril - Natation à la piscine
 - Vendredi 26 avril - Finales de chaque discipline
- **Chasse aux Œufs** : lundi 22 avril
- **Nettoyage de Printemps** : samedi 4 mai
- **Fête des Voisins** : vendredi 24 mai
- **Fête du Jeu** : samedi 25 mai
- **Fête de la Musique** : samedi 22 juin

✚ Il sera donné **Carte Blanche** à **Damy Morvan** qui exposera ses peintures à la Bibliothèque municipale Louis Pergaud du 12 avril au 2 juin 2019.

- ✚ **Le Concours de Photos 2019 « Scènes de Vies Maîchoises »** a débuté le 18 mars. Il se terminera le 14 juin prochain. Les photos sélectionnées seront exposées à la bibliothèque municipale Louis Pergaud au cours de la saison estivale.
- ✚ A partir du mardi 9 avril, la séance du Rendez-Vous des Aidants sera animée par Madame Delphine Fleury qui vient remplacer Madame Françoise Payeur.
- ✚ En prévision des élections européennes de fin mai, il est demandé aux Conseillers Municipaux qui ne l'auraient pas encore fait, de retourner en mairie leurs disponibilités pour la garde des scrutins.
- ✚ Le rendez-vous de la commission Vie Economique prévu ce mardi 9 avril pour la décoration de l'hôtel de ville aux couleurs de Pâques est confirmé à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09.
